



# PLAGEPOMI 2022-2027

Le plan de gestion des poissons migrateurs  
du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Synthèse

## Qu'est-ce que le PLAGEPOMI ?

Le plan de gestion des poissons migrateurs émet des orientations et des recommandations pour une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la sauvegarde des poissons migrateurs. Il s'agit notamment de **mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces**. Il encadre **l'exercice de la pêche sur le bassin**.

Le PLAGEPOMI s'inscrit dans une politique de gestion initiée depuis 1994 avec deux principes structurants :

- **l'approche par bassin hydrographique ;**
- **la concertation avec les acteurs concernés.**

Ce 6<sup>e</sup> plan a été élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs, instance composée des principaux usagers de l'eau. Approuvé le 20 décembre 2021 par le préfet coordonnateur de bassin, il est valable pour la période 2022-2027 et est en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie 2022-2027.

Plan applicable au bassin  
Seine-Normandie, soit :

6

régions

28

départements

55 000 km  
de cours d'eau

Plus de

600 km de

façade maritime et une  
trentaine d'estuaires de  
fleuves

## Pourquoi un PLAGEPOMI ?

Pour répondre à de multiples enjeux :

- **patrimoniaux** : ce sont des espèces menacées.
- **écologiques** : ce sont des espèces indicatrices de la bonne qualité des eaux.
- **socio-économiques** : plusieurs activités dépendent de ces espèces (pêche, tourisme).
- **réglementaires** : l'État est soumis à des obligations de protection de ces espèces (règlement européen Anguille et plans de gestion nationaux).

Pour diminuer les pressions liées aux activités humaines en évitant :

- **les obstacles** à la continuité écologique
- **la fragmentation et la destruction** des habitats
- **la pollution et la dégradation** des milieux naturels
- **la surpêche, le braconnage**
- **l'introduction d'espèces exotiques envahissantes...**



## 7 espèces menacées de poissons migrateurs amphihalins présentes sur le bassin Seine-Normandie

Ces poissons effectuent une partie de leur cycle de vie en mer et une partie en rivière. Ils sont particulièrement sensibles aux obstacles à la continuité écologique des cours d'eau (barrages, seuils, etc.), mais aussi à la dégradation de la qualité des eaux et à leur exploitation par la pêche qui peuvent interrompre la réalisation de leur cycle de vie et l'atteinte de sites de reproduction.



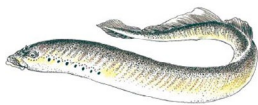
Anguille européenne  
**En danger critique d'extinction**



Grande Alose  
**En danger critique d'extinction**



Lamproie marine  
**En danger**



Lamproie fluviatile  
**Vulnérable**



Alose feinte  
**Quasi-menacée**



Saumon Atlantique  
**Quasi-menacée**



Truite de mer  
**Préoccupation mineure**

Plus de  
**150**  
km de cours d'eau  
rendus accessibles aux  
poissons migrateurs  
entre 2016 et 2020

Près de  
**640**  
opérations de  
comptages dans les  
cours d'eau pour le  
suivi des saumons en  
Normandie entre 2016  
et 2020

## Rétablir la libre circulation des poissons migrateurs (axe 1)

Les poissons migrateurs rencontrent des obstacles liés à la présence d'ouvrages (barrages, moulins...) sur les rivières les empêchant d'accéder à leurs zones de reproduction ou de croissance.

- Rétablir la continuité migratoire entre le milieu marin et les eaux douces, en priorisant les ouvrages situés les plus à l'aval.

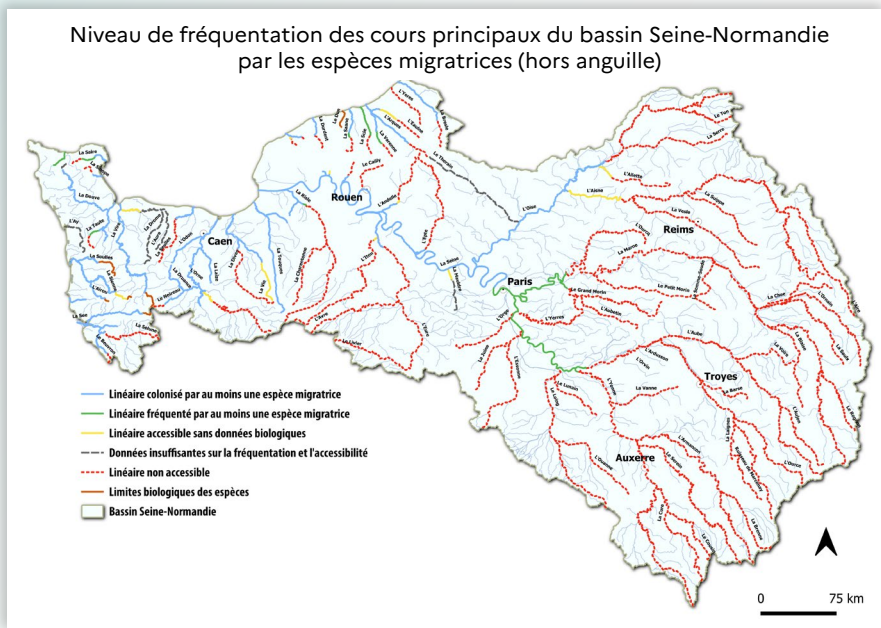
- Optimiser la conception des dispositifs de franchissement et leur entretien, et veiller à réduire les risques de mortalité des poissons en dévalaison dans les turbines électriques.
- Améliorer et valoriser la connaissance sur les opérations de restauration de la continuité écologique.

## Renforcer le suivi des populations de poissons migrateurs et la connaissance des espèces (axe 2)

Pour une gestion adéquate des populations de poissons migrateurs, il est indispensable de disposer de connaissances précises sur les populations et leurs mouvements.

- Suivre les populations et la colonisation sur le bassin.

- Centraliser et valoriser les données issues des suivis migrateurs dans un tableau de bord du bassin.
- Poursuivre l'acquisition de connaissances, y compris concernant les autres espèces amphihalines.



## Encadrer la pêche dans les rivières et les estuaires (axe 3)

Dans un contexte de développement durable, il faut concilier activité de pêche et gestion raisonnée de la ressource piscicole. La réglementation de la pêche doit être plus lisible et plus cohérente entre les domaines fluvial et maritime.

- Améliorer la connaissance des prélèvements dans les différents milieux et évaluer

l'incidence des différentes catégories de pêche sur les amphihalins.

- Rénover l'encadrement des pratiques de pêche pour assurer le bon état des populations, notamment de la pêche de loisir en zones côtières et estuariennes.
- Améliorer la stratégie et l'activité de contrôle des pêches.

## Protéger et restaurer les habitats (axe 4)

Les habitats de reproduction, de transit et de croissance des espèces sont spécifiques et sensibles aux pressions anthropiques (pollution, colmatage, mauvaise gestion de la ripisylve...). Il faut donc les préserver, les reconquérir et les restaurer.

- Connaître et cartographier les habitats des poissons migrateurs et identifier les

secteurs à enjeux.

- Préserver et entretenir les habitats, y compris les ripisylves.
- Améliorer la fonctionnalité des habitats et réduire au maximum les hauteurs de chutes d'eau sur les masses d'eau naturelles à enjeu pour les migrateurs.

## Accompagner le suivi et animer le plan (axe 5)

Pour s'assurer de la mise en œuvre des actions du plan, il est nécessaire de disposer d'un dispositif de suivi et d'animation. Un comité technique dédié est chargé de veiller à l'avancement des actions du plan et de sensibiliser

les différents acteurs susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des mesures. Il doit aussi s'assurer de la bonne articulation du PLAGEPOMI avec les autres politiques et outils de planification.

## Un outil au service du plan : les masses d'eau à enjeux migrateurs

Afin de territorialiser davantage les mesures du PLAGEPOMI, l'association SEINORMIGR et l'OFB ont établi une liste de **206 masses d'eau à enjeu pour les migrateurs**, complétée d'une liste de **65 masses d'eau à fort potentiel**.

